

ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE MONO-ATTRIBUTAIRE DE FOURNITURES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

R.C commun aux trois lots

Le Pouvoir Adjudicateur : I.N.S.A.

I.N.S.A.
Pôle Marchés
135 Avenue de Rangueil
31077 TOULOUSE CEDEX 4

Appel d'offres ouvert

En application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

MARCHE N° 2026-001 :

ACCORD-CADRE DE FOURNITURE DE GAZ ET PRESTATIONS ASSOCIEES POUR L'INSA DE TOULOUSE

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

26 février 2026 à 12h00

IMPORTANT : SEULS LES DEPOTS DEMATERIALISES SONT AUTORISES

Organisme de publicité : PLACE, JOUE

POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE	
	Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de Fournitures <u>Objet</u> : ACCORD-CADRE DE FOURNITURE DE GAZ ET PRESTATIONS ASSOCIEES POUR L'INSA DE TOULOUSE
	<u>Acheteur</u> : INSA TOULOUSE 135 avenue de Ranguel 31077 TOULOUSE CEDEX 4
	Accord-cadre passé en appel d'offres ouvert, en application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique. CCAG applicable à l'accord-cadre : CCAG Fournitures Courantes et Services.
	L'accord-cadre est divisé en 3 lots.
	Profil acheteur : www.marches-publics.gouv.fr
	Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.
	L'offre est valable 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
	Aucune négociation n'est prévue.
	Les informations concernant les variantes sont indiquées au sein du présent document.
	Les informations concernant les prestations supplémentaires éventuelles sont indiquées au sein du présent document.
	Code CPV principal de la consultation : 24110000-8 : Gaz industriels

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - ACHETEUR.....	4
1.1. Nom et adresse officiels de l'acheteur	4
1.2. Type d'acheteur public	4
ARTICLE 2 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES	4
2.1. Objet de la consultation	4
2.2. Codes CPV	4
2.3. Durée	5
ARTICLE 3 - DOSSIER DE CONSULTATION	5
ARTICLE 4 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	6
4.1. Procédure de passation.....	6
4.2. Allotissement	6
4.3. Renseignements complémentaires	6
4.4. Visite de site	6
ARTICLE 5 - PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE	6
5.1. Dossier de candidature.....	6
5.2. Sous-traitance	7
5.3. Groupements d'opérateurs économiques	7
ARTICLE 6 - PRÉSENTATION DE L'OFFRE	8
6.1. Présentation du dossier d'offre.....	8
6.2. Variantes.....	8
6.3. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)	8
6.4. Délai de validité	8
ARTICLE 7 - CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE	9
ARTICLE 8 - MODALITÉS DE REMISE DES PLIS	10
ARTICLE 9 - ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE	11
ARTICLE 10 - LITIGES ET DIFFÉRENDS.....	11

Article 1 - Acheteur

1.1. Nom et adresse officiels de l'acheteur

I.N.S.A. de Toulouse
135 Avenue de Rangueil
31077 TOULOUSE CEDEX 4
Télécopie : 05 61 55 95 00
Site internet : <http://www.insa-toulouse.fr>

1.2. Type d'acheteur public

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Article 2 - Dispositions générales

2.1. Objet de la consultation

Objet :

Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture de gaz conditionnés et liquides et la réalisation de prestations associées pour l'INSA de Toulouse.

Lieux de livraison :

- **Campus INSA TOULOUSE**, 135 avenue de Rangueil, 31077 TOULOUSE CEDEX 4 :
 - **Laboratoire de Physique et Chimie des Nanos Objets (LPCNO)** : Bâtiment 27
 - **Toulouse Biotechnology Institute, Bio & Chemical Engineering (TBI)** : Bâtiment 39
 - **Atelier Interuniversitaire de Micro-nano Électronique (AIME)** : Bâtiment 48
 - **CRITT Bio-Industries** : Bâtiment 42
 - **Laboratoire des Matériaux et Durabilité des Constructions (LMDC)** : Bâtiment 2
- **Plateforme SOLIDIA**, Lieu-dit « Plata Flez » 31540 BELESTA EN LAURAGAIS, gérée par le CRITT Génie des Procédés Technologies et Environnementales (CRITT GPTE)

L'accord-cadre est divisé en trois lots comme suit :

Lot n° 1 : Fourniture de gaz conditionnés et services associés :

Le lot n° 1 a pour objet la fourniture de gaz conditionnés, de mélanges standards, la mise à disposition de contenants et la réalisation de prestations associées pour l'INSA de Toulouse.

Le montant maximum de commande du lot et de chaque reconduction est limité à 165 000,00 € HT annuel.

Lot n° 2 : Fourniture d'azote liquide et mise à disposition d'un réservoir :

Le lot n° 2 a pour objet la fourniture d'azote liquide et la mise à disposition d'un réservoir de 3 000 litres situé à l'Atelier InterUniversitaire de Micro-nano Électronique (AIME).

Le montant maximum de commande du lot et de chaque reconduction est limité à 30 000,00 € HT annuel.

Lot n° 3 : Fourniture d'hélium liquide et mise à disposition de contenants :

Le lot n° 3 a pour objet la fourniture d'hélium liquide et la mise à disposition de deux réservoirs respectivement de 100 litres et 65 litres situé au laboratoire Toulouse Biotechnology Institute (TBI).

Le montant maximum de commande du lot et de chaque reconduction est limité à 35 000,00 € HT annuel.

2.2. Codes CPV

Le code CPV principal de l'accord-cadre est le suivant : 24110000-8 - Gaz industriels.

Code(s) CPV secondaire(s) :

- Lot n° 1 : Fourniture de gaz conditionnés et services associés
24111000-5 - Hydrogène, argon, gaz rares, azote et oxygène
24111200-7 - Gaz rares
44612100-4 - Bouteilles de gaz
- Lot n° 2 : Fourniture d'azote liquide et mise à disposition d'un réservoir
24111800-3 - Azote liquide
44612200-5 - Réservoirs à gaz
- Lot n° 3 : Fourniture d'hélium liquide et mise à disposition de contenants
24111300-8 - Hélium
44612200-5 - Réservoirs à gaz

2.3. Durée

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de douze (12) mois. La date de début de l'accord-cadre est prévue le 15 avril 2026 ou le jour de la notification au titulaire si celle-ci intervient postérieurement au 15 avril 2026.

L'accord-cadre est reconductible tacitement, il comprend trois (3) reconductions. La durée de chaque période de reconduction est de douze (12) mois. L'accord-cadre ne pourra excéder quatre (4) ans.

Article 3 - Dossier de consultation

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Le dossier de consultation comprend les éléments suivants :

- Le présent Règlement de la consultation (RC) ;
- L'Acte d'engagement (AE), et ses annexes n° 1 : le Bordereau des prix unitaires (BPU) et n° 2 : le Cadre de réponses techniques (CRT), propre à chaque lot, pré-remplis à compléter ;
- Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun aux trois lots, et son annexe n° 1 : Plan du campus ;
- Le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) propre à chaque lot, et l'annexe n° 1 du CCTP Lot n° 1 : Consommation de 2023 à 2025 ;
- Les formulaires DC1 et DC2, pré-remplis à compléter.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents de l'accord-cadre, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

Article 4 - Conditions de la consultation

4.1. Procédure de passation

Conformément aux articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique, le marché est passé par appel d'offres ouvert.

Conformément à l'article R. 2162-2 du code de la commande publique, l'accord-cadre mono-attributaire sera exécuté par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du même code.

4.2. Allotissement

Un candidat peut remettre une offre pour chacun des lots.

L'acheteur ne limite pas le nombre de lots pour lesquels le candidat peut présenter une offre, ni le nombre de lots qui peuvent être attribués à un même candidat.

4.3. Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur dont l'adresse URL est la suivante : www.marches-publics.gouv.fr

4.4. Visite de site

La visite facultative du site n'est prévue que pour le **lot n° 2**. Le candidat prendra contact via la messagerie PLACE pour effectuer la visite de l'AIME.

Article 5 - Présentation de la candidature

5.1. Dossier de candidature

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

N°	Capacité économique et financière du candidat	Lot
1	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat (imprimé DC2) et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.	Tous les lots

N°	Capacité technique et professionnelle du candidat	Lot
1	Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.	Tous les lots
2	Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.	Tous les lots

En application de l'article R2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Liste des pièces justificatives que la société retenue sera tenue de produire dans sa candidature :

- L'attestation de régularité fiscale ;
- L'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (extrait KBis) et les statuts ;
- Les attestations de régularité sociale et de vigilance ;
- Les assurances responsabilités civiles.

5.2. Sous-traitance

Le soumissionnaire présente dans son offre les sous-traitants dont l'intervention est envisagée, s'ils sont connus.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le soumissionnaire joindra :

- les pièces permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les capacités du sous-traitant proposé. Le candidat joindra à cet égard la preuve qu'il disposera des capacités de l'opérateur économique pour l'exécution du marché ;
- une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics ;
- le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière mise à jour dûment complété et signé.

5.3. Groupements d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint d'entreprises, l'acheteur exige que le mandataire du groupement soit solidaire.

Article 6 - Présentation de l'offre

6.1. Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre.

N°	Description
1	L'acte d'engagement (AE) propre à son lot. Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre.
2	AE annexe n° 1 : Le bordereau des prix unitaires (BPU) propre à son lot. Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société.
3	AE annexe n° 2 : Le cadre de réponse technique (CRT) propre à son lot. Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société.
4	Le mémoire technique propre à son lot (toutes informations utiles non indiquées dans le CRT).
5	Le relevé d'identité bancaire (RIB).

6.2. Variantes

La présentation de variantes est autorisée seulement pour **le lot n° 1 : Fourniture de gaz conditionnés et services associés** dans les cas suivants :

- **Variante n° 1** : Type d'emballage équivalent et type de contenant équivalent à ceux indiqués.
- **Variante n° 2** : Location de contenants équipés d'un système de levier de type "marche / arrêt" permettant une ouverture facile et un arrêt instantané.

Pour les deux variantes, elles doivent être proposées directement dans le BPU aux onglets « Référence fournisseur » et « Type de contenant proposé » en lieu et place des types de contenants indiqués.

6.3. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

- **Lot n° 1 : Fourniture de gaz conditionnés et services associés :**

Les soumissionnaires peuvent s'ils le souhaitent, soumettre une prestation supplémentaire éventuelle facultative.

L'Acheteur définit la prestation supplémentaire éventuelle facultative comme une option permettant une utilisation optimale du matériel.

L'acheteur choisit de retenir ou non cette prestation supplémentaire éventuelle facultative lors de la signature du contrat.

- **PSE facultative n° 1** : Location de contenants équipés d'un robinet détendeur intégré.

- **Lot n° 2 : Fourniture d'azote liquide et mise à disposition d'un réservoir :**

L'accord-cadre ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.

- **Lot n° 3 : Fourniture d'hélium liquide et mise à disposition de contenants :**

L'accord-cadre ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.

6.4. Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 120 jours calendaires, prenant cours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 7 - Critères d'attribution et choix de l'offre

L'acheteur attribue l'accord-cadre au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères. Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution de l'accord-cadre.

N°	Description	Pondération
Lot n° 1 (Fourniture de gaz conditionnés et services associés)		100
1	Prix	60
	<i>Prix des prestations au regard du bordereau des prix unitaires (BPU) et sur la base de la consommation jointe en annexe n° 1 du CCTP</i>	
2	Délai de livraison	5
	<i>Délai de livraison proposé au regard du cadre de réponses techniques (CRT). Le délai de livraison proposé inférieur à celui indiqué dans le CCTP sera valorisé à la notation.</i>	
3	Considérations environnementales	10
	<i>Au regard des réponses indiquées à la partie « Considérations environnementales » du cadre de réponses techniques (CRT).</i>	
4	Valeur technique	25
	<i>Valeur technique au regard du cadre de réponses techniques et du mémoire technique (CRT).</i>	
4.1	Garanties apportées en termes de qualité des outils informatiques proposés	10
	<i>Garanties apportées en termes de qualité des outils informatiques proposés (commandes, données disponibles avec la gestion/état du stock pour chaque laboratoire / composante, etc...)</i>	
4.2	Garanties apportées en termes de qualité de l'accompagnement	7,5
	<i>Garanties apportées en termes de qualité de l'accompagnement dans le cadre du suivi de l'exécution du marché (interlocuteur dédié, service après-vente proposé, assistance, etc...)</i>	
4.3	Garanties apportées en termes de qualité des prestations	7,5
	<i>Protocole mis en place par le candidat pour la livraison, qualité de la maintenance préventive proposée, étendue de la gamme des robinets, etc...</i>	
Lot n° 2 (Fourniture d'azote liquide et mise à disposition d'un réservoir), Lot n° 3 (Fourniture d'hélium liquide et mise à disposition de contenants)		100
1	Prix	60
	<i>Prix des prestations au regard du bordereau des prix unitaires (BPU) et sur la base de la consommation indiquée dans le CCTP</i>	
2	Considérations environnementales	10
	<i>Au regard des réponses indiquées à la partie « Considérations environnementales » du cadre de réponses techniques (CRT).</i>	
3	Valeur technique	30
	<i>Valeur technique au regard du cadre de réponses techniques et du mémoire technique (CRT).</i>	
3.1	Garanties apportées en termes de qualité des prestations	20
	<i>Garanties apportées en termes de qualité des prestations indiquées dans le CCTP et dans le CRT, outils informatiques proposés, protocole et délais mis en place pour la livraison)</i>	
3.2	Garanties apportées en termes de qualité de l'accompagnement	10
	<i>Garanties apportées en termes de qualité de l'accompagnement dans le cadre du suivi de l'exécution du marché (interlocuteur dédié, service après-vente proposé, assistance, etc...)</i>	

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, l'accord-cadre sera attribué au candidat présentant l'offre régulière économiquement la plus avantageuse du point de vue de l'acheteur.

Si une offre lui paraît anormalement basse, l'acheteur demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

Article 8 - Modalités de remise des plis

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

Transmission par voie électronique

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : www.marches-publics.gouv.fr

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Copie de sauvegarde

Il est rappelé que le candidat peut, s'il le souhaite, faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres soit sur un support papier ou sur support physique électronique, soit par voie électronique.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur ou à l'autorité concédante sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention " copie de sauvegarde ".

Cette copie de sauvegarde doit comporter la mention lisible :

« Copie de sauvegarde – MARCHÉ N° 2026-001 : ACCORD-CADRE DE FOURNITURE DE GAZ ET PRESTATIONS ASSOCIEES POUR L'INSA DE TOULOUSE – LOT N° ... »

La copie de sauvegarde adressée par support papier :

Le pli fermé est envoyé par tout moyen permettant de donner une date certaine, à l'adresse suivante :

INSA de Toulouse
Pôle Marchés
Bâtiment 11
135 Avenue de Rangueil
31077 TOULOUSE CEDEX 4

La copie de sauvegarde adressée par voie électronique est transmise au moyen d'outils et de dispositifs conformes aux exigences minimales des moyens de communication électronique prévus par les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du code de la commande publique).

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur ou l'autorité concédante.

Article 9 - Attribution de l'accord-cadre

Au terme de la procédure, l'acheteur demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer l'accord-cadre de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société ;
- Les attestations d'assurance ;
- Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du code de la commande publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du code de la commande publique.

Lors de la conclusion de l'accord-cadre et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire de l'accord-cadre de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

Article 10 - Litiges et différends

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal administratif de Toulouse
Tél. : 05 62 73 57 57
Email : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes :

Tribunal administratif de Toulouse
Tél. : 05 62 73 57 57
Email : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet www.telerecours.fr.